

dienne française de l'époque, opinion qu'il traduisit en termes violents et quelque peu arrogants. Il crut qu'il serait impossible de réconcilier cette population avec les institutions britanniques, et il déclara dans son rapport que le régime qu'il fallait établir au Canada, c'était l'union des deux provinces, de telle sorte que le Canada français fût gouverné par la main sévère et implacable de la majorité de langue anglaise. Il ne faut donc pas s'étonner que, lorsque ce rapport fut connu au Canada, non seulement il y ait causé, comme je l'ai dit, une pénible surprise, mais qu'on l'y ait considéré comme une injustice et une faute. Je le répète, si ami de la liberté qu'il fût, lord Durham ne comprenait pas bien toute la puissance des institutions libres; il ne se rendait pas compte d'une chose, bien comprise par quelques-uns de ses contemporains qui, à cet égard, s'étaient formé une plus juste conception de la situation: c'est qu'il y a des principes qui planent au-dessus des sentiments de race; c'est qu'il existe des principes autour desquels peuvent se grouper des hommes de diverses origines dans leur commune aspiration vers le bien-être de leur pays. Au nombre de ces hommes figuraient Louis Hippolyte Lafontaine et Robert Baldwin. Au moment de l'union des provinces, voici comment Lafontaine caractérisait l'acte d'union:

Loi injuste et despotique, en ce qu'elle nous a été imposée sans notre consentement; en ce qu'elle prive le bas Canada de son nombre légitime de représentants; en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue, dans les délibérations de la législature, et cela à l'encontre de la justice, des traités et de l'engagement pris par le Gouverneur général; en ce qu'elle nous force à payer, malgré nous, une dette que nous n'avons pas contractée; en ce qu'elle permet au pouvoir exécutif de détenir illégalement, sous le nom de liste civile, une partie énorme des revenus du pays.

Certes, voilà un sévère réquisitoire, et malheureusement il n'est que trop vrai, mais voyons la conclusion à laquelle s'arrête Lafontaine. Déclare-t-il qu'il faut refuser d'accepter l'acte d'union? Non. A cette époque, un groupe d'hommes souleva immédiatement une agitation tendant à l'abrogation de l'union, et c'est à ce groupe que vint, plus tard, prêter main-forte, à son retour d'exil, Papineau, puissant tribun, homme de grande énergie, de nature intense, que l'intensité même de son caractère entraînait au delà des bornes de la prudence et rendait insociable. Lafontaine était un tout autre homme; c'était un esprit large qui comprenait la situation. Ses concitoyens envisageaient d'un œil défavorable le régime de l'union; aux yeux de Lafontaine, c'était une injustice, mais il l'accepta. Voilà les principes dont nous nous inspirons, monsieur l'Orateur. Dans les observations adressées aux électeurs de

Sir WILFRID LAURIER.

Terrebonne et que je viens de citer, Lafontaine ajoute:

Les partisans de la réforme, dans les deux provinces, constituent l'immense majorité.... Notre cause est la même. L'intérêt des réformistes dans les deux provinces est de se rencontrer sur le terrain législatif, dans un esprit de concorde, de paix, d'union, de fraternité. Une action commune devient de plus en plus nécessaire. Tout comme nous, les réformistes du Haut-Canada comprennent sans doute la nécessité de cette action commune, et au cours de la première session de la législature, ils nous en donneront la preuve indubitable, qui sera, je l'espère, le gage d'une confiance à la fois réciproque et durable.

Monsieur l'Orateur, dans cette œuvre si noble, Lafontaine trouva un précieux auxiliaire dans la personne de cet autre grand Canadien et sujet britannique, Robert Baldwin. La confiance sur laquelle il avait compté ne lui fit point défaut: ses espérances à cet égard se réalisèrent. Avant tout, il obtint pour les Canadiens français le rétablissement des droits dont ils avaient été privés par l'acte d'union. Son attitude politique fit cesser les dissensions qui avaient jusque-là déchiré le pays; elle inaugura le règne de l'amitié et de la concorde parmi les divers éléments ethniques et les différents rameaux de la famille canadienne; elle imprima un nouvel essor à la propriété et l'assit sur des bases stables; elle accentua la fidélité à la couronne et porta ce loyalisme au plus haut degré d'enthousiasme et de dévouement; elle fit graduellement monter le Canada, étape par étape, jusqu'aux sommets qu'il occupe aujourd'hui; puis, pour répéter, en terminant mes observations, ce que j'ai dit au début, voici aujourd'hui le dernier effort, le couronnement de cette politique si heureusement inaugurée à l'époque en question.

Monsieur l'Orateur, il faut marcher de l'avant; nous ne saurions demeurer stationnaires. Dans notre siècle, demeurer stationnaires, c'est rétrograder; il faut aller de l'avant. Ici encore une fois, comme à l'époque de Lafontaine, nous faisons appel aux hommes modérés de toutes les parties du pays. Nous leur adressons cet appel, en nous inspirant de l'esprit qui animait nos prédécesseurs, esprit d'union, d'amitié, de fraternité; comme eux encore, en faisant cet appel, nous nous inspirons de la plus haute conception de notre devoir envers le Canada et envers la mère patrie. Nous évoquons les traditions léguées par ces grands hommes, ce qui est notre suprême inspiration aujourd'hui, en ajoutant cette nouvelle page à l'histoire du pays.

M. R. L. BORDEN (Halifax): Je partage bien sincèrement le regret exprimé par le premier ministre, au sujet de la maladie prolongée qui empêche le ministre de la Marine de prendre la parole dans la discussion générale du